

# LA DÉONTOLOGIE DU PROFESSIONNEL DE L'IMMOBILIER – L'ESSENTIEL

Cette formation valide 2h de formation au titre du décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier, et est capitalisable en vue de l'obtention du diplôme de Niveau 2 – Licence Professionnelle Mention « Métiers de l'immobilier : gestion et administration de biens » - Code RNCP 30123.

## Présentation

Le Code de déontologie, spécifique aux professions immobilières et institué par le décret 2015-1090 du 28 août 2015, impose l'application de bonnes pratiques de la part des professionnels.

**Ce module Valide les 2h de formation obligatoire « déontologie »**

## Objectifs :

L'objectif de ce module est double. Il est dans un premier temps de connaître 12 règles de déontologie applicables aux professionnels de l'immobilier et d'autre part de répondre à l'obligation de formation imposée par la loi ALUR dans le cadre du renouvellement des cartes professionnelles.

Il a également pour objectif de répondre à l'obligation de formation des professionnels de l'immobilier imposée par la loi ALUR dans le cadre du renouvellement des cartes professionnelles.

## Prérequis :

Aucun prérequis, cette formation s'adresse à tous les professionnels de l'immobilier.

**ATTENTION :** *Merci de candidater auprès du Responsable Pédagogique de la Formation*

## Compétences visées :

- Connaître les règles déontologiques applicables aux professions immobilières pour les respecter et les faire appliquer
- Appliquer le Code de déontologie dans l'exercice de la profession immobilière
- Identifier le cadre juridique nécessaire à l'activité
- Connaître les dimensions de devoir de conseil / information du professionnel de l'immobilier

## Programme :

### **Partie théorique**

- Identification du cadre juridique de la déontologie du professionnel de l'immobilier
- Le respect des lois, de la transparence, de la confidentialité et des intérêts de chacun
- Les instances de contrôle et les sanctions

### **Partie pratique**

- Cas pratiques par analyse de situation
- Fiche pratique d'auto-évaluation du respect de la déontologie
- Analyse des pratiques professionnelles (respect des lois, devoir de conseil et de réserve, relations avec les confrères)

## Modalités d'évaluation

- QCM

## Validation

- Délivrance d'une attestation de fin de formation

## **Responsable pédagogique**

Nadège GUNIA

[nadega.gunia@iut-tlse3.fr](mailto:nadega.gunia@iut-tlse3.fr)

IUT « A » - Paul Sabatier

## **Inscription Administrative**

Mission Formation Continue et Apprentissage

[mfca.formationqualifiante@univ-tlse3.fr](mailto:mfca.formationqualifiante@univ-tlse3.fr)

**Prix :** 112 € (tarif individuel)

## **Déroulement de la formation**

**Durée :** 2 h

**Dates :** **Voir calendrier des formations** (ou à la demande)

**Lieu :** Toulouse - Université Paul Sabatier - IUT

## **Nombre de participants :**

Minimum : 5 personnes

Maximum : 10 personnes

*L'établissement se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre minimal de participants n'est pas atteint.*

## **Modalités d'enseignement :**

- Présentiel
- Distanciel

## **Intervenants :**

Marc MENGEVILLE